

## AVIS AU PUBLIC

### CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER BAGATELLE – FAOURETTE – PAPUS – TABAR - BORDELONGUE

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération n°18-0165 du 15 février 2018, la Métropole a ouvert la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier Bagatelle-Faourette-Papus-Tabar-Bordelongue dans le cadre du NPNRU.

**Cette concertation sera ouverte du 15 octobre 2018 au 15 décembre 2018.**

La poursuite du projet urbain sur ce territoire prioritaire a pour objectifs de :

- Préserver et conforter la vocation de faubourg et d'entrée en centre-ville des quartiers de Bagatelle, La Faourette et Bordelongue ;
- Retrouver l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses identités et en confortant un cadre de vie qualitatif
- Développer une cohérence urbaine en structurant le territoire autour de centres dynamiques et les espaces publics qualifiés, en facilitant la circulation entre les différents lieux et la connexion avec les quartiers périphériques, en participant au changement de l'image du quartier depuis la rocade.

La concertation sur le projet de renouvellement urbain associera pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées.

Le dossier de concertation portant sur le schéma directeur sera mis à la disposition du public à partir du 15 octobre 2018 et constituera le support d'animation de la concertation, dont les modalités sont détaillées ci-dessous.

#### MODALITES DE LA CONCERTATION

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été arrêtées :

- La tenue d'une réunion publique le mardi 16 octobre 2018 à 18h30 au Centre Culturel Henri Desbals, 128 Rue Henri Desbals à Toulouse
- Des permanences à la Maison du Projet les vendredis 19 octobre, 16 novembre, 30 novembre et 14 décembre de 9h à 12h, dans le hall du Centre Culturel Henri Desbals, 128 rue Henri Desbals à Toulouse
- Un dossier de concertation mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et à la Mairie de quartier Bagatelle 128 rue Henri Desbals à Toulouse
- Un registre visant à recueillir les observations du public sera disponible au format papier dans ces deux lieux de concertation
- Un registre numérique visant à recueillir les observations du public sera disponible sur la plateforme Je Participe accessible depuis le site web de Toulouse Métropole : <http://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations> . Le dossier de concertation y sera également téléchargeable.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole, qui en délibérera.